

Tarifs TTC Location de salle  
Habitants de l'ACSO et Associations extérieures

Château des Rochers  
Salle 2 : «Delière»  
Repas : 40 à 60 pers. maxi.  
Réunion : 80 pers. maxi.

Habitants de l'ACSO et  
Associations extérieures

Semaine	Week-end/Jour férié
1 jour <b>236€</b>	1 jour <b>460€</b>
1 jour supplémentaire <b>169€</b>	1 jour supplémentaire <b>236€</b>

Cuisine pour 1 jour (obligatoire pour les repas)  
**116€**

1 jour supplémentaire Cuisine  
**53€**

Dépôt de garantie dommage divers : **100€** / Dépôt de garantie entretien non effectué : **35€**

**Les tarifs des techniciens «SON ET ÉCLAIRAGE» (non applicable aux particuliers):**

Pour les Nogentais 35 €/heure (en semaine de 7h à 22h) ou 55 €/heure (après 22h, le week-end et jours fériés)

Pour les associations extérieures, comités entreprises et professionnels 55 €/heure (en semaine de 7h à 22h) ou 95 €/heure (après 22h, le week-end et jours fériés)

**Les tarifs des agents techniques (non applicable aux particuliers) :**

Pour les Nogentais 20 €/heure/agent technique présent sur place pour le montage et le démontage (en semaine de 7h à 22h) ou 40 €/heure (après 22h, week-end et jours fériés)

Pour les associations extérieures, comités entreprises et professionnels 30 €/heure/agent présent sur place pour le montage et le démontage (en semaine de 7h à 22h) ou 60 €/heure (après 22h, le week-end et jours fériés)

L'intervention des techniciens et des agents techniques sera facturée après à la location.

Le montant total de la location et le dépôt de garantie doivent être versés impérativement 3 semaines avant l'occupation de la salle

Tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2017 la ville de Nogent-sur-Oise se réservant le droit d'apporter des modifications en cours d'année.